

## COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h05, le quorum (>15) étant atteint.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le président nous annonce la nomination au poste d'adjoint au DDFPT de M. Retailleau pour la rentrée 2020.

### 1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 4 février 2020 et du 2 juin 2020

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- Les points suivants sont ajoutés :

Stages en entreprises et PFMP

Sorties, voyages, projets : Projets

Convention d'adhésion au groupement des commandes de papier reprographie

Convention formation lycée de la mode Cholet 2017-2021

DNMADE Lycée de la mode Renaudeau mars 2020

Groupement de commandes et de services papeterie, fournitures de bureau, hygiène et entretien des EPLE et services déconcentrés

Contrat de maintenance SELFAIR

Tarif à zéro pour l'internat

Don du GROUPAMA pour le Rallye Math (351,60€)

Adhésion GRETA / CFA 49

Affectation du résultat Renaudeau et GRETA du Choletais

- Les points suivants sont supprimés :

Répartition pédagogique, point sur le TRM

Projet voyage USA

[délibération n° 2 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3 Affaires générales

#### 1-3-1 Point sur la crise sanitaire

Monsieur le président indique que l'obligation d'appliquer les mesures sanitaires entraîne un accueil restreint des élèves malgré une demande forte des parents. Un possible assouplissement de ces mesures aura peut-être lieu le 22 juin, cependant l'organisation actuelle mise en place ne sera pas modifiée : Madame Legardinier, proviseure adjointe, rappelle qu'il est difficile de changer une organisation aux derniers moments et que la préparation de la rentrée prochaine est maintenant la priorité.

Les personnels de direction réfléchissent malgré tout à organiser un moment de convivialité pour les élèves de terminale tout en respectant les mesures sanitaires.

Monsieur Guinaudeau, représentant enseignant, demande s'il est possible d'appliquer le décret du 31 mai accordant l'absence du port du masque lorsque les personnes ne se déplacent pas dans une salle de classe.

Monsieur le Président rappelle que le protocole appliqué dans l'établissement est consultable sur le site du lycée et donc que le port du masque est obligatoire lors des déplacements dans l'établissement mais qu'il peut être ôté par un enseignant s'il reste au tableau à plus d'un mètre des élèves.

Deux représentants élèves, en classe de terminale et de deuxième année de BTS, s'interrogent sur les conditions d'obtention des examens en raison de la crise sanitaire. Madame Legardinier, proviseure adjointe, leur donne les informations dont elle dispose et précise les dates de publication des résultats.

#### 1-4 Affaires pédagogiques

##### 1-4-1 Répartition pédagogique, point sur le TRM

##### 1-4-2 Stage en entreprises et PFMP

Monsieur le Président présente le calendrier des périodes de stages pour les élèves des sections professionnelles et des classes de BTS. Les périodes ayant été fixées en accord avec les équipes pédagogiques. Cette année, en raison de la crise sanitaire, les périodes de stage ont dû être réduites mais un minimum de quatre semaines est nécessaire pour valider les diplômes notamment des BTS. Les élèves devront donc parfois effectuer leur stage durant les vacances d'été. Monsieur Cahn, représentant des parents d'élèves, fait remarquer la difficulté pour les élèves à trouver un stage notamment en cette période de crise. Monsieur le président rappelle qu'il est important que la recherche de stage soit avant tout réalisée par les élèves, cependant, ceux-ci peuvent toujours solliciter une aide auprès des enseignants.

[délibération n° 3 – 20 POUR/ 20 – 5 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5 Affaires financières

##### 1-5-1 Compte financier 2019

Monsieur Deschamps, gestionnaire comptable en chef, présente aux membres du C.A le compte financier de 2019.

Le budget de l'établissement représente une masse d'environ trois millions d'euros, c'est un budget conséquent qui s'explique par les partenariats avec le Greta ou encore l'UFA, l'hébergement du campus des métiers mais aussi par les deux cent mille repas servis à l'année.

Pour la présentation du compte financier, Monsieur Deschamps donne tout d'abord le montant des recettes : 2 809 559,94€ pour la section de fonctionnement et 99 536,72€ pour la section en capital dont les principales ressources sont les familles pour 34%, la région pour 31% et l'état pour 10%.

Pour les dépenses d'un montant de 2 798 730,11€ pour la section de fonctionnement et de 127 775,36€ pour la section en capital, Monsieur Deschamps détaille les différentes dépenses par domaines :

- Sur le service pédagogique (AP) financé à 45% par la région, 44% des dépenses sont afférentes à l'enseignement technologique et professionnel. On note une baisse des dépenses sur l'année 2019, ainsi Monsieur Deschamps souligne deux diminutions significatives, une concerne le service reprographie grâce à un appel d'offres qui a fait baisser les coûts sans diminution des volumes et l'autre, les coûts d'occupation des salles de sport couplés avec le transport des élèves : en effet, un effort a été fait par les enseignants d'EPS pour utiliser au maximum le petit gymnase malgré sa vétusté. Monsieur Duret, représentant enseignant et professeur d'EPS, précise que ces efforts ont entraîné une baisse des coûts mais aussi une perte dans la qualité pédagogique. Monsieur Deschamps poursuit la présentation avec une hausse significative pour l'achat des manuels scolaires en raison de la réforme. Concernant les voyages, les fluctuations sont liées à la diversité des voyages selon les années : le voyage aux USA et le séjour au ski représentant des sommes importantes avec une fréquence d'une année sur deux.  
Monsieur Deschamps rappelle que l'enseignement professionnel est financé en partie par la région et la T.A, celle-ci subit une baisse régulière (- 50% depuis 2013), baisse moins accentuée sur le lycée de la mode en raison de la diversification réalisée auprès des entreprises de maroquinerie. Monsieur Deschamps rappelle que la T.A permet, entre autre, le financement des sorties pédagogiques à caractère professionnel et la mobilité pour les stages.
- Sur le service VE, sur 60 200 € de budget, près de 50 000€ ont été utilisés. Monsieur Deschamps souligne le montant utilisé par les fonds sociaux ainsi que celui pour la mobilité européenne (projet Erasmus) qui a permis à 5 élèves d'obtenir une bourse d'environ 800€. Les fonds non utilisés sont gardés par l'établissement sauf la subvention octroyée dans le cadre du contrat Etat Ville pour la réussite des élèves et qui est malheureusement sous-utilisée.

- Sur le service ALO : Monsieur Deschamps précise que 2019 est la dernière année où aura lieu des versements du service ALO vers le service de restauration car depuis 2020, les deux services sont bien séparés. Le service ALO est déficitaire malgré une baisse significative sur l'affranchissement en raison de la suppression de machine à affranchir et d'une diminution nette du courrier papier au profit du courrier électronique et des SMS. Les augmentations sont dues aux énergies, représentant la moitié des dépenses du service ALO, malgré une baisse des consommations avec un changement de chaudières sur le lycée de la mode. Ces hausses s'expliquent par la hausse des unités d'énergie et de l'abonnement. M. Deschamps précise que l'établissement a aussi fait le choix d'une énergie verte, donc plus chère, dans l'esprit de notre label E3D. Un autre poste est en hausse, c'est le poste réception auquel une vigilance particulière sera apportée en 2020.
- Sur le service restauration, les recettes sont financées à 80% par les familles et le tarif des repas reste inchangé depuis 2015. Pour un repas à 4,50€, la part des denrées est passée de 2,32€ à 2,38€ : la tendance est de privilégier les produits biologiques, les produits avec label et le fait maison. Au vu du nombre d'usagers, cette augmentation représente est quand même d'environ 12 000€. Le service restauration est un service bénéficiaire en 2019 en partie grâce aux nouvelles clés de répartition entre les services ALO et SRH.
- Sur le service des bourses nationales : l'état finance à 100% les bourses nationales qui s'élèvent à 251 776,77€ en 2019. L'établissement compte 281 boursiers soit 17%. Ce pourcentage est en dessous de la moyenne nationale.
- Sur le service campus des métiers, service annexe pour l'établissement Renaudeau qui en est le support, les recettes viennent en grande partie des adhésions pour un montant de 20700€. C'est un service sur lequel il faut être vigilant même s'il possède des réserves conséquentes.

En conclusion de ce compte financier, M. Deschamps nous indique que les indicateurs financiers sont bons, à savoir que les créances sont seulement de 3%, les réserves sont à un niveau correct et la trésorerie est satisfaisante. Les objectifs sur les années à venir sont de rechercher un équilibre sur le service restauration tout en améliorant la qualité et à maintenir le taux d'équipement pour le service pédagogique.

[délibération n° 4 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-5-1 Affectation de résultat**

Le résultat du budget 2019 est positif à hauteur de 40 285,77€ sur les services AP, ALO et VE en grande partie à cause du financement pour l'enseignement professionnel qui n'a pas été totalement consommé. Il est également positif sur le service restauration avec un montant de 20 232,03€.

En revanche, il est négatif pour la section en capital avec un montant de 40 033,59€.

En conclusion, le résultat net pour l'année 2019 est de +20 484,21€ qui sera versé dans les réserves de l'établissement à hauteur de + 36 190,81 € pour le service général et – 15 706,60€ pour le service restauration en raison d'un investissement de 35 938,63€.

[délibération n° 5 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-5-2 Décision budgétaire modificative au budget 2020**

Monsieur Deschamps propose un prélèvement de 30 000€ sur les réserves de l'établissement à destination du service OPC pour le financement d'ordinateurs et d'un équipement de visioconférence : matériel qui a fait défaut lors du confinement, et à destination du service AP pour l'achat de matériel EXAO pour la SVT et d'équipement pour la filière STD2A.

[délibération n° 6 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-5-3 Avenant à la convention avec la Région relatif au financement des manuels scolaires**

La région finance l'achat des manuels scolaires qui va être conséquent encore en 2020 en raison de la réforme. Le montant initial était de 124 000€, il passe à 146 530€. L'établissement a dépensé l'an dernier 64 000€ pour les nouveaux manuels. Cette enveloppe qui devait être valable jusqu'au 31 décembre 2021 sera finalement à utiliser avant le 31 janvier 2021.

[délibération n° 7 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-4 Adhésion au CALEP

L'établissement souhaite renouveler son adhésion au CALEP pour un montant de 50€. Cette adhésion permet la présence de l'établissement à des forums de formation comme le forum des métiers d'Angers, c'est une manière de contribuer à la notoriété du lycée.

[délibération n° 8 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-5 Contrat relatif au contrôle des équipements sportifs

C'est un contrat avec la société CBR sur 3 ans pour un montant de 972€ pour la vérification des installations sportives avec examen visuel et test fonctionnel avec charges.

[délibération n° 9 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-6 Convention d'occupation précaire d'un logement par madame Bouron

Mme Bouron, agent région au lycée Julien Gracq à Beaupréau occupe un logement vacant du lycée depuis le 15 février et en bénéficiera jusqu'au 12 juillet. C'est une solution de relogement qui a été proposée à l'agent et qui est aujourd'hui régularisée. Le loyer est de 272,48€ hors charges.

[délibération n° 10 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-7 Adhésion au groupement d'achat d'énergie géré par la région

M. Deschamps rappelle l'intérêt des groupements d'achat permettant la diminution des prix et propose l'adhésion au groupement d'achat gaz et électricité géré par la région.

[délibération n° 11 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-8 Sorties d'inventaire (Déstockage Objets Confectionnés section Bois / Toupie section Bois suite remplacement dans le cadre d'un financement Région / piqueuse plate)

L'établissement sort de son inventaire une toupie bois acquise en 2005 au prix de 32 000€ et entièrement amortie. Cette sortie d'inventaire est nécessaire pour obtenir une nouvelle toupie financée par la région.

Les autres sorties d'inventaires correspondent à une calandre de transfert (2005), une piqueuse plate (2007) et une machine pilier (2008) utilisées au lycée de la mode.

[délibération n° 12 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-9 Sorties, voyages, projets

- Bilan de voyages USA

M. Deschamps présente le bilan du voyage aux USA organisé en octobre 2019 pour les élèves de 1ères EURO ANGLAIS :

- 26 élèves et 3 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 37 756,30 €
- Action élèves : 4 874,72 €
- Crédits Région 2019 : 2581,58 €
- Budget établissement : 3000 €
- Coût définitif demandé aux familles 1050,00 €. (Montant demandé à la famille initialement : 1250 €)

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 1050 € demandé aux familles.

[délibération n° 13 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

- Bilan de voyages PARIS Janvier 2020 Mme DAGUISE

M. Deschamps présente le bilan du voyage à PARIS organisé en janvier 2020 pour les BTS 2 MMV :

- 32 élèves et 2 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 3887,21 €
- Crédits Région : 300,00 €
- Coût définitif demandé aux familles 65,00 €. (Pas de changement par rapport au budget prévisionnel)

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 65 € demandé aux familles.

[délibération n° 14 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

• **Bilan de voyages PARIS Janvier 2020 Mme LAPORTE**

M. Deschamps présente le bilan du voyage à PARIS organisé en janvier 2020 pour les BTS DESIGN DE MODE :

- 29 élèves et 3 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 6712,24 €
- Taxe apprentissage : 2 402,24 €
- Crédits Région : 250
- Coût définitif demandé aux familles 140,00 €. (Pas de changement par rapport au budget prévisionnel)

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 140 € demandé aux familles.

[délibération n° 15 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

• **Projet voyage DUBLIN**

En raison de la crise sanitaire, les deux voyages à Dublin prévus en mars ont dû être annulés. Ces voyages ont été organisés sans être passés par un voyageur, malgré le paiement d'une assurance annulation auprès de la MAIF, celle-ci refuse la prise en charge des frais d'annulation. Cela représente pour l'établissement un montant proche de 23 000€ qui sera en partie financé par la MDL et les crédits autonomie région. L'établissement a remboursé l'intégralité des familles dès le mois de mars. Deux autres voyages à Bristol et Milan ont également été annulés mais les voyageurs ont proposé des avoirs. L'ensemble de ces voyages est reconduit d'une année sur l'autre, c'est pourquoi le conseil d'administration est invité à valider de nouveau le voyage à Dublin.

Ce voyage est proposé aux élèves de (12 élèves et 2 accompagnateurs)

- Coût total : 33 500 €
- Actions élèves : 1 000 €
- Crédits Région : 2 500 €
- Participation famille demandée : 600 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 600 € demandé aux familles.

[délibération n° 16 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-5-10 Convention d'adhésion au groupement des commandes de papier reprographie**

L'établissement profite déjà de ce groupement d'achat géré par le lycée Clémenceau à Chantonnay et souhaite le renouveler.

[délibération n° 17 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

**1-5-11 Convention formation lycée de la mode Cholet 2017-2021**

Cette convention entre l'université d'Angers et le lycée de la Mode permet l'habilitation pour l'établissement à dispenser les formations de licences professionnelles mention « métiers de la mode » accréditées pour la période 2017-2021. La délivrance du diplôme reste sous la responsabilité de l'université.

[délibération n° 18 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

**1-5-12 DNMAGE Lycée de la mode Renaudeau mars 2020**

Cette convention entre l'université d'Angers, représentée par l'ESTHUA et le lycée de la Mode permet l'habilitation pour l'établissement à dispenser les formations pour le diplôme national des métiers d'art et du design accréditées pour la période 2019-2022. La délivrance du diplôme reste sous la responsabilité de l'université.

[délibération n° 19 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-5-13 Groupement de commandes et de services papeterie, fournitures de bureau, hygiène et entretien des EPLE et services déconcentrés

6/7

L'établissement profite déjà de ce groupement d'achat géré par le lycée Renoir à Angers et souhaite le renouveler.

[délibération n° 20 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-5-14 Contrat de maintenance SELFAIR

L'établissement souhaite signer un contrat avec la société SELFAIR permettant la maintenance et l'assistance pour les logiciels Salto et TurboSelf utilisés pour l'ouverture du portail et la réservation des repas au restaurant scolaire. Le montant de ce contrat est de 491,80€ pour l'année.

[délibération n° 21 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-5-15 Tarif à zéro pour l'internat

En raison de la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture de l'internat, la remise d'ordre prévue dans le règlement pose un problème d'arrondi sur les centimes. Pour éviter ce désagrément, le tarif de 0€ est appliqué au troisième trimestre. Pour éviter cette situation au niveau comptable, le forfait annuel sera remplacé par un forfait journalier.

[délibération n° 22 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-5-16 Don du GROUPAMA pour le Rallye Math (351,60€)

L'assureur GROUPAMA a fait un don de 351,60€ au profit du rallye maths. Les organisateurs du rallye se sont engagés en contre partie à fabriquer des lots publicitaires. Mme Delhaye, organisatrice du rallye math et représentante au CA, précise que l'argent reçu correspond au coût de fabrication de 450 gobelets avec le logo du rallye et celui de Groupama. Ils serviront l'année prochaine car la finale n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

[délibération n° 23 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

## **1-6 GRETA DU CHOLETAIS**

### 1-6-1 Compte financier 2019

Le Chiffre d'affaires pour l'année 2019 est de 1 630 371,76 € soit une augmentation de 15% par rapport à l'année 2018. La majorité de l'activité du Greta est liée aux domaines de la mode. La région finance le groupement de cotraitance géré par le GRETA du Choletais, celui-ci doit donc reverser une partie du financement aux autres opérateurs de formation mais en tant que cotraitant, il perçoit 5% des sommes allouées.

Un peu moins de 80% des dépenses correspond à la masse salariale.

[délibération n° 24 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-6-1 Affectation de résultat

Le résultat pour l'année 2019 est un déficit de 96 091,19€. Monsieur Deschamps précise que le déficit est moins important que l'année précédente et que les réserves au 31 décembre 2019 sont de 1 231 329,71€.

[délibération n° 25 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-6-2 Indemnités versées aux personnels de direction et de gestion

Les indemnités dépendent du chiffre d'affaires et sont versées, pour le lycée Renaudeau au chef d'établissement, à ses adjoints et à l'agent comptable.

[délibération n° 26 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

L'adhésion au GRETA/CFA 49 est une adhésion gratuite.

777

[délibération n° 26 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le président informe le conseil d'administration du renouvellement du label E3D avec le niveau excellence pour une durée de 3 ans.

1-7 QUESTIONS DIVERSES

• Question n°1 :

Bilan du confinement :

Nous venons de vivre, et vivons encore, un moment extraordinaire. Dans l'urgence, chaque professionnel a essayé de proposer au mieux un suivi de ses élèves, même si les conditions n'ont pas toujours été favorables, afin d'assurer une "continuité pédagogique" (*nous pourrions revenir sur cette expression qui à mon sens n'est pas appropriée*).

- Est-il prévu un bilan sur les expériences vécues par les élèves, parents et enseignants ?

Monsieur le président précise qu'un premier bilan a été fait auprès des élèves et des familles par le biais d'un questionnaire pendant le confinement et qu'un second bilan auprès des élèves de seconde par l'infirmière pour savoir comment ils ont vécu leur confinement et leur retour au lycée. Monsieur le président suggère que les enseignants fassent un bilan personnel.

Monsieur Guinaudeau, représentant enseignant, précise la question, en demandant une réunion de travail pour partager le retour d'expérience des collègues, de façon à améliorer les méthodes de travail et trouver des solutions pour maintenir le lien avec tous les élèves.

Mme Legardinier, proviseure adjointe, précise que la tenue d'une telle réunion n'est pas envisageable maintenant car les parents veulent la reprise des cours pour leurs enfants et que tous les enseignants sont mobilisés pour répondre à cette forte demande. Monsieur le président conclut en disant que le bilan sera fait lorsque la crise sera passée, ce qui n'est pas encore le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h30.

La Secrétaire de séance  
Laurence Moan

Le Président de séance  
Hervé DOUAGLIN



